Tramelan, Date

 Recommandé

 Madame

 Doris Blumer

 Blumenfeldweg 18

 1234 Vordertal

Commune de Tramelan

Remaniement parcellaire de terrains à bâtir « Champ du Marais »

Invitation à l’assemblée de dissolution du syndicat de remaniement

Madame,

Le remaniement parcellaire de terrains à bâtir « Champ du Marais » est achevé et les engagements du syndicat sont remplis. Conformément à l’article 36 du décret du 12 février 1985 sur le remaniement parcellaire de terrains à bâtir (DRTB ; RSB 728.1), nous vous invitons à l’assemblée de dissolution qui aura lieu comme suit :

**Date / Heure / Lieu**

**Ordre du jour :**

1. Accueil
2. Procès-verbal de la dernière assemblée générale daté du Date
3. Décision de dissolution du syndicat de remaniement
4. Divers

Les membres du syndicat peuvent, dans un délai de trente jours, former recours devant la Direction des travaux publics, des transports et de l’énergie contre les décisions de l’assemblée générale (art. 23 DRTB).

La décision de dissolution doit aussi être approuvée par l’Office de l’information géographique du canton de Berne.

 Syndicat de remaniement « Champ du Marais »

 Nom Prénom

 Président Secrétaire

Copie :

Office de l’information géographique du canton de Berne